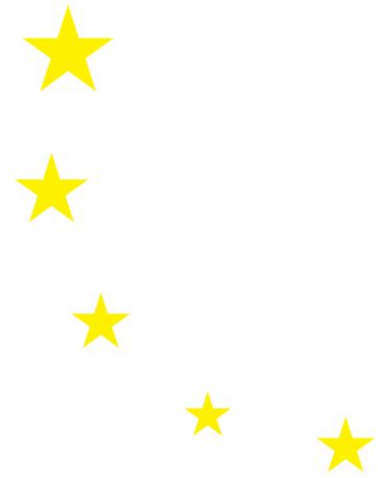


# RENCONTRE DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA HAUTE-LOIRE

VENDREDI 25 MARS 2022



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



# PROGRAMMATION 2014-2022

# Présentation du programme LEADER

## Une composante du FEADER

- Mesure 19 des Programmes de développement rural (PDR)
- Même base réglementaire et même fonctionnement administratif des dossiers que le reste du FEADER

## Un outil de développement rural

- Un programme qui traite toutes les composantes du développement rural (multithématique)
- Un fonctionnement au plus près des territoires

## Un budget réglementairement encadré

- 5% du budget du FEADER obligatoirement dédié à LEADER

## Le développement local par les acteurs locaux (DLAL)

- Démarche ascendante
- Innovation
- Coopération entre territoires
- Une animation de proximité

# LEADER : situation actuelle

## 43 territoires LEADER

- 150 millions € de FEADER (2015-2023)
- 43 Groupes d'action locale (GAL) – 50% de la population régionale couverte
- Des enveloppes entre 1,5 et 7 millions d'euros par territoire

## Des stratégies variées

- Circuits-courts, forêt, transition climatique
- - Soutien au commerce et à l'artisanat
- - Tourisme, activités de nature
- - Culture, valorisation des territoires...

## Des interlocuteurs de proximité

- Une structure porteuse locale (EPCI, syndicat mixte, PNR ou association) qui assure le portage administratif et juridique
- Une animation et une gestion de proximité pour faire émerger des projets et instruire les dossiers

## • Une gouvernance spécifique

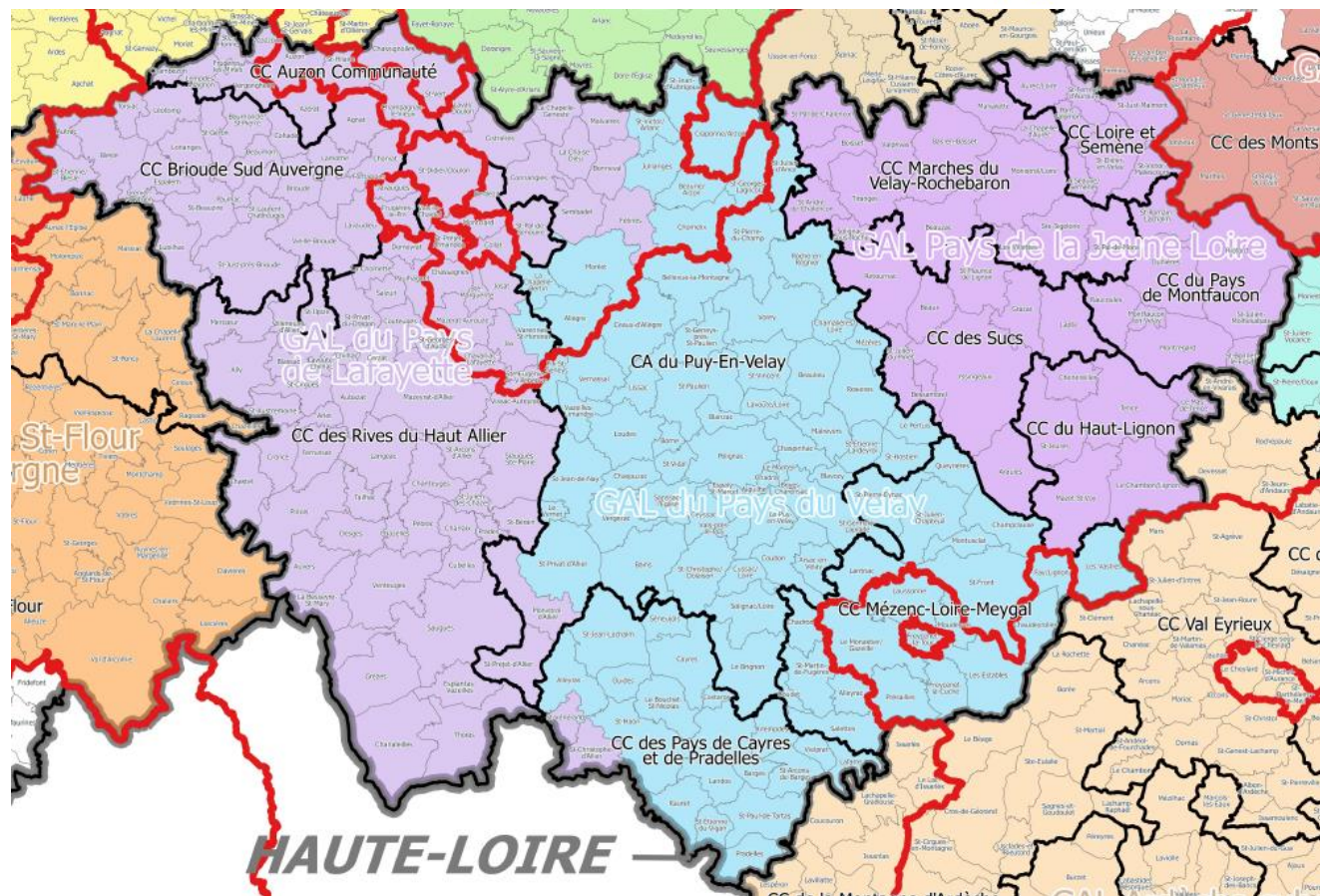
- - Un comité de programmation sélectionne et valide les projets
- - Ce comité est composé pour moitié de membres publics (élus, consulaires...) et pour moitié de membres privés



# LEADER : situation actuelle



**Zoom sur la Haute-Loire :**  
Le département est  
actuellement entièrement  
couvert par 3 GAL



# LEADER : situation actuelle

## GAL Pays de Lafayette

- Portage assuré par l'association du Pays de Lafayette
- Enveloppe actuelle : 5 834 287 euros de FEADER
- 192 dossiers - 78 % programmé et 46% mis en paiement au 28/02/2022

## GAL du Pays du Velay

- Portage assuré par le SM du Pays du Velay
- Enveloppe actuelle : 6 944 005 euros de FEADER
- 307 dossiers - 86% programmé et 70% mis en paiement au 28/02/2022

## GAL de la Jeune Loire

- Portage assuré par le PETR de la Jeune Loire
- Enveloppe actuelle : 6 220 999 euros de FEADER
- 302 dossiers - 64% programmé et 40% mis en paiement au 28/02/2022

=> 18 999 291 euros de FEADER pour 801 dossiers



# CALENDRIER DE FIN DE PROGRAMMATION



- Date limite de programmation : 30/04/2023
- Date limite d'engagement : 30/06/2023
- Date limite de dépôt de demande de paiement : 31/12/2024
- Date limite d'envoi des demandes de paiement à l'ASP : 30/06/2025
- Date limite de paiement : 31/12/2025

➔ Il reste 44 M € à programmer et 52 M € à engager en 1,5 an

➤ *Point de vigilance : 22M €/an programmés*

## Pour les GAL :

- ➔ Nécessité de conserver des agents dans les GAL jusqu'en 2025
- ➔ Nécessité d'optimiser la consommation des crédits avec des réaffectations d'un GAL à l'autre si nécessaire : objectif de 80% de programmation fin juin 2022

## Pour les cofinanceurs :

- ➔ Nécessité de bonne coordination pour les derniers engagements et mises en paiement (transmission des états de versement et éventuelles contraintes du payeur)



# PROGRAMMATION FEADER

2023 - 2027



# Stratégie régionale FEADER 2023-2027

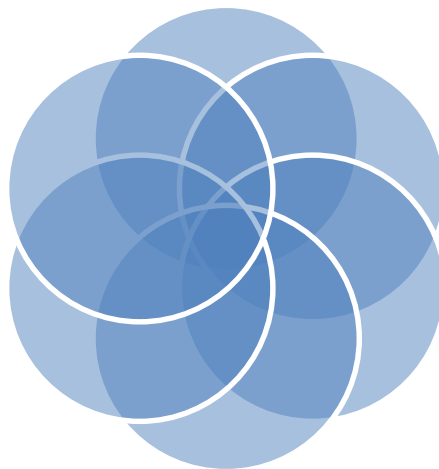
**LEADER répond à la priorité 5 de la stratégie régionale FEADER 2023-2027 :**

**Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique**

Des centre-bourgs plus attractifs (commerces, services, emploi...),

Une meilleure synergie entre territoires ruraux et urbains

Une plus grande valorisation des ressources locales au profit du territoire, naturelles, touristiques et patrimoniales, agricoles, forestières, humaines...



Un meilleur accès de la population aux services et à l'emploi,

Une plus grande capacité d'adaptation des territoires face aux mutations, en favorisant la diversité de l'économie rurale,

Une transition énergétique et écologique engagée sur tous les territoires,

# Orientations régionales LEADER 2023-2027

## Contexte

- Un budget LEADER annoncé en baisse (-20%) par rapport à la programmation actuelle
- Objectif d'environ 12 GAL d'échelle départementale

## Thématiques

- Transition énergétique (transversal)
- Revitalisation des centres-bourgs
- Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible
- Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée

## • Enjeux régionaux

- - Prendre en compte toutes les spécificités rurales du territoire
- - Cibler les crédits LEADER sur les zones les plus fragiles économiquement
- - Favoriser la coopération ville-campagne
- - Simplification administrative

## Calendrier

- Publication d'un appel à candidature des territoires en avril 2022
- Préparation des candidatures des GAL tout au long de l'année 2022
- Sélection des GAL début 2023
- Démarrage au 1<sup>er</sup> juillet 2023

# Orientations régionales LEADER 2023-2027

## Territoire à couvrir

- Au moins 2 des 3 critères suivants : minimum 9 EPCI, minimum 200 000 habitants et minimum 2500 km<sup>2</sup>

(Haute-Loire : 11 EPCI, 227 283 habitants, 4977 km<sup>2</sup>)

## Structure porteuse

- Une structure unique pour le portage administratif et juridique
- Portage par un EPCI ou syndicat mixte existant (ou à créer, même si cette solution doit être évitée dans la mesure du possible)
- Convention possible entre plusieurs structures (notamment entre EPCI)

## • Une gouvernance à créer

- Un comité de programmation unique, regroupant des membres publics et des membres privés
- Une gouvernance locale peut-être imaginée pour être au plus près des territoires, à un niveau bassin de vie

## Une stratégie commune

- La stratégie locale de développement doit être portée à l'échelle du nouveau GAL
- En fonction des enjeux locaux, des axes plus locaux peuvent être imaginés au sein de la stratégie
- L'animation de territoire peut être organisée par bassins de vie

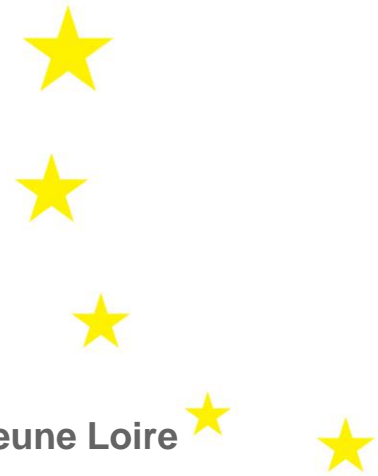
# LEADER 23-27 : ELEMENTS FINANCIERS

Enveloppe régionale : 74,3 M € pour la programmation 2023-2027

soit entre 5 et 7 M € / GAL (environ 1 M€/an/GAL), **sur la base d'une échelle départementale** en fonction de :

- la population
- la superficie
- de critères socio-économiques
- la note de sélection de la candidature

# LEADER : VOS CONTACTS



## GAL Pays de Lafayette

Stéphane SENEZE

42 Avenue Victor Hugo - BP 64

43300 LANGEAC

04 71 77 28 30 - s.seneze@haut-allier.com

## GAL du Pays du Velay

Thomas FACQUEUR, coordinateur

Cellule d'animation GAL du Velay

Immeuble Interconsulaire

16, boulevard Président Bertrand

43012 LE-PUY-EN-VELAY

06 86 82 50 18 - leadervelay@gmail.com

## GAL de la Jeune Loire

Myriam SOUCHON, animatrice

1 place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

04 71 66 29 05 - leader@pays-jeuneloire.fr

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes